



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53 [ac-reims@se-unsas.org](mailto:ac-reims@se-unsas.org)

<http://sections.se-unsas.org/reims/>



## Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 18 décembre 2009

PLP

Sommaire :

- 1/ Groupe de travail du 30 novembre 2009 sur la promotion hors classe des certifiés, PLP, PEPS et CPE
- 2/ Deux demi-journées banalisées pour préparer la rentrée 2010.
- 3/ Réforme du lycée : la voie technologique
- 4/ PLP : indemnités pour le CCF et les enseignants de terminale BAC pro
- 5/ Grand débat sur l'identité nationale : Nous ne débattons pas !
- 6/ Billet d'humeur de Philippe GARET
- 7/Dossier pratique à télécharger

### 1/ Groupe de travail du 30 novembre 2009 sur les règles liées à la promotion hors classe des certifiés, PLP, PEPS et CPE

Suite à la CAPA du 21 septembre 2009 la DRH du Rectorat avait proposé la tenue de ce groupe de travail en raison de certaines iniquités apparues à l'usage avec le nouveau barème en vigueur depuis 2005. Le SE-UNSA est intervenu pour faire évoluer ce barème vers une plus grande justice.

Si la Secrétaire générale a accepté les modifications suivantes, il est bien entendu nécessaire que le Recteur les valide. Nous devrions connaître sa décision lors d'un prochain GT prévu le 18 décembre.

Présentation synthétique des modifications :

Eléments du barème	Barème 2005	Barème 2010 (envisagé)
Valeur professionnelle	Note administrative : 40 points Note pédagogique : 60 points	Pas de changement
Parcours de carrière	30 points pour le 11 <sup>ème</sup> échelon si l'un des trois derniers échelons au moins a été obtenu au choix ou au grand choix.	<b>20 points pour le 11<sup>ème</sup> échelon dans tous les cas. 10 points supplémentaires si l'un des trois derniers échelons au moins a été obtenu au choix ou au grand choix.</b>
Investissement professionnel	Avis chef d'établissement + avis IPR (maximum 40 points) Exceptionnel : 20 points Excellent : 10 points Satisfaisant : 5 points Faible : 0 point Défavorable : 0 point	Avis chef d'établissement + avis IPR (maximum 40 points) Exceptionnel : 20 points Très favorable : 10 points Favorable : 5 points Défavorable : 0 point <b>Avis communiqué aux collègues par le chef d'établissement</b>
Bonification complémentaire	5 points pour 3 ans en ZEP 10 points pour 5 ans en ZEP si le collègue est encore en ZEP à sa demande de hors-classe.	5 points pour 3 ans en ZEP 10 points pour 5 ans en ZEP <b>même si le collègue n'est plus en ZEP à sa demande de hors-classe.</b>

Pour en savoir plus : <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article234>

## 2/ Le SE-UNSA a demandé et obtenu 2 demi-journées banalisées au cours du premier semestre 2010 dans les lycées pour préparer la rentrée 2010.

Luc Chatel, dans un courrier adressé aux chefs d'établissements, indique qu'il a décidé « d'accorder à chaque établissement deux demi-journées banalisées au cours du premier semestre 2010 pour permettre à la communauté éducative de s'approprier la réforme ».

**Le SE-UNSA en avait fait la demande, reprise dans le communiqué commun SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE.**

Le geste est appréciable, alors que depuis plusieurs années, l'administration a tendance à refuser toute réunion qui entraînerait une absence des enseignants.

**Le SE-UNSA demandera que 2 temps différenciés soient organisés, un temps pour les professionnels et un temps avec les parents et les élèves.**

**Il rappellera au ministère sa demande de propositions de scénarios organisationnels et pédagogiques qui pourraient servir de supports aux réflexions. Inutile de réinventer l'eau tiède dans tous les lycées !**

## 3/ Réforme du lycée : la voie technologique

Le ministère ne communique que les grands principes de la rénovation de la voie technologique. La déclinaison en propositions concrètes se fait attendre. Le SE-UNSA continuera à défendre les formations technologiques dans les discussions à venir. Il sollicite l'avis des enseignants sur la rénovation des séries STI et STL.

**Si le ministre semble ignorer les enseignements technologiques, ce n'est pas le cas du SE-UNSA.**

Fidèle à son engagement, le syndicat continue à revendiquer un enseignement d'exploration technologique obligatoire en seconde et le développement d'une offre d'enseignements technologiques dans toutes les formations du lycée et dans tous les lycées.

Pour nous, il est impératif que les enseignements technologiques trouvent une nouvelle attractivité et cessent d'être destinés dans la grande majorité des cas à un public captif (les élèves ne pouvant poursuivre dans la voie générale après la classe de seconde).

**Les enseignements technologiques en classe de seconde**

**En seconde**, les nouveaux enseignements d'exploration à dominante technologique dont les contenus devraient être rédigés dans une optique d'ouverture culturelle peuvent attirer de nouveaux publics vers les enseignements technologiques. Le ministère affirme que les pertes horaires (on passe de 3 heures à 1h30) pourront être partiellement compensées par l'augmentation du nombre d'élèves et par l'implantation de ces enseignements dans un plus grand nombre d'établissements.

Il faut rappeler que ces enseignements ne seront pas déterminants et que les élèves pourront donc les choisir sans craindre une pré-orientation vers une série donnée.

**Sous la pression de lobbies aux relais médiatiques puissants, le ministère a rendu obligatoire un enseignement d'exploration à coloration économique. Cette décision affaiblit considérablement l'idée d'exploration en limitant les choix des élèves. Le ministère tente maintenant de corriger ce déséquilibre par un pis-aller, en offrant la possibilité de choisir 2 enseignements d'exploration technologiques en plus d'un enseignement économique. Combien d'élèves se saisiront de cette possibilité qui alourdira leur horaire hebdomadaire?**

Nous avons fortement dénoncé cette situation en Commission spécialisée des Lycées et nous ferons de même au Conseil Supérieur de l'Éducation.

**Par ailleurs, il est urgent que le ministère définisse les grandes lignes de ces enseignements d'exploration, les rende publiques et précisent quels enseignants seront susceptibles de les prendre en charge. Le manque de visibilité, au moment où les élèves de troisième commencent à réfléchir à leur orientation et où les lycées commencent à préparer la rentrée 2010 ne peut que nuire à la voie technologique.**

**La rénovation des séries STI et STL**

**Dans le cycle terminal**, l'attractivité des séries STI et STL passe nécessairement par une rénovation significative des contenus de formation, qui les démarquent nettement des formations professionnelles et qui affichent haut l'ambition de préparer les élèves à une poursuite d'études courtes et longues dans le supérieur avec de bonnes chances de réussite.

Nous sommes convaincus que cela passe par des séries moins morcelées, plus polyvalentes. La polyvalence passe par un renforcement des compétences générales. En particulier, un effort sensible doit être fait dans le domaine des langues vivantes (l'étude d'une seconde langue vivante sera obligatoire dans toutes les séries).

Nous attendons du ministère qu'il conçoive un projet répondant aux attentes des lycéens et de leurs familles, pensé en articulation avec les formations du supérieur et garantissant l'emploi des enseignants qui devront être formés aux nouveaux contenus. La tâche n'est pas aisée, ce qui explique sans doute le retard pris alors que la rénovation de la voie générale est quasiment bouclée.

**Le cabinet du ministre a annoncé l'ouverture d'échanges et de discussions dans la troisième semaine de décembre. Le SE-UNSA y défendra l'importance des enseignements technologiques, et en particulier des enseignements technologiques industriels pour l'économie de notre pays. Il revendiquera leur revalorisation avec la préoccupation constante à la fois de la réussite des élèves et de l'intérêt des enseignants. Pour cela, il a besoin de la contribution des enseignants de ces séries.**

**Donnez nous votre avis sur :**

- **la restructuration des séries STI et STL : comment les rendre plus lisibles, plus attractives ? Jusqu'où faut-il aller dans le resserrement du nombre d'options ?**
- **l'équilibre à trouver entre enseignements généraux et enseignements technologiques pour une meilleure préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court et long.**

**Envoyez vos remarques à [secteur.education@se-unsa.org](mailto:secteur.education@se-unsa.org)**

#### **4/ PLP : indemnités pour le CCF et les enseignants de terminale BAC pro**

Luc Chatel a annoncé :

- la création d'une indemnité, versée par division et par épreuve évaluée en CCF, dont le taux de base sera majoré en fonction du nombre d'élèves. Cela concernera l'ensemble des diplômés de la voie professionnelle. La mise en place de cette indemnité sera progressive et le taux de base initial fixé à 83 euros pour l'année scolaire 2010-2011 serait porté à 111 euros à partir de la rentrée 2011.
- L'institution d'une indemnité en terminale bac pro pour compenser, dicit le ministre, « l'important et nécessaire investissement futur des enseignants de terminale professionnelle dans l'accompagnement et l'information des élèves ». Elle serait mise en œuvre pour la rentrée 2011. Il reste à définir le champ de ses bénéficiaires, le taux et les modalités d'attribution.

Le SE-UNSA se félicite de la concrétisation de ces avancées obtenues lors des discussions sur la voie professionnelle avec le ministère. Ceci dit, le SE-UNSA ne se satisfait pas du régime « spécial » accordé aux seuls enseignants de terminale Bac pro. Nous revendiquons pour les PLP, dans le cadre de l'égalité de dignité des trois voies de formation, le bénéfice de l'heure de première chaire comme en lycée général.

A noter aussi que les enseignants qui corrigeront les épreuves écrites du baccalauréat professionnel bénéficieront d'une rémunération revalorisée à hauteur de 5 euros la copie, dès la session 2010.

#### **5/ Grand débat sur l'identité nationale : Nous ne débattons pas !**

**Le SE-UNSA soutient l'appel lancé par Mediapart avec deux cents personnalités, à refuser le « grand débat sur l'identité nationale » [Signez et faites signer](#)**

Par principe, nous sommes favorables au débat. A sa liberté, à sa pluralité, à son utilité. C'est pourquoi nous refusons le « grand débat sur l'identité nationale » organisé par le pouvoir : parce qu'il n'est ni libre, ni pluraliste, ni utile.

Il n'est pas libre car c'est le gouvernement qui le met en scène, qui pose les questions et qui contrôle les réponses. Il n'est pas pluraliste car sa formulation réduit d'emblée notre diversité nationale à une identité unique. Il n'est pas utile car cette manœuvre de diversion est une machine de division entre les Français et de stigmatisation envers les étrangers.

Affaire publique, la nation ne relève pas de l'identité, affaire privée. Accepter que l'Etat entende définir à notre place ce qui nous appartient, dans la variété de nos itinéraires, de nos expériences et de nos appartenances, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire, à l'autoritarisme et à la soumission.

La République n'a pas d'identité assignée, figée et fermée, mais des principes politiques, vivants et ouverts. C'est parce que nous entendons les défendre que nous refusons un débat qui les discrédite. Nous ne tomberons pas dans ce piège tant nous avons mieux à faire : promouvoir une France de la liberté des opinions, de l'égalité des droits et de la fraternité des peuples.

#### **6/ Billet d'humeur de Philippe GARET**

...quand les enseignants deviennent la cible de la « presse » écrite locale et du directeur de la sécurité civile... !

<http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article235>

## 7/Dossier pratique à télécharger

Pour se repérer dans les DGH, les HS, les textes et grilles horaires, un dossier en téléchargement ci-dessous :

→ <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article236>

**Les infos pratiques, l'actualité sur :** <http://sections.se-unsas.org/reims/>  
[www.se-unsas.org](http://www.se-unsas.org)

**Consultez également nos sites départementaux**

<http://sections.se-unsas.org/08> <http://sections.se-unsas.org/10>  
<http://sections.se-unsas.org/51> <http://sections.se-unsas.org/52>

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

<p><b>Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53</b> <b>Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74</b></p>
---

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*